

Section Académique de Dijon

A Messieurs les IPR de Mathématiques et de Sciences  
Physiques

Au doyen des IPR

Le rectorat tente d'imposer de plus en plus souvent des remplacements en Mathématiques à des professeurs titulaires d'un CAPES ou d'une Agrégation de Physique Chimie. La section académique du SNES-FSU est ainsi régulièrement saisie par de nombreux collègues de ces disciplines faisant état de leur stupeur, de leur incompréhension, de leur indignation aussi.

De par vos fonctions respectives, vous ne pouvez ignorer la complexité de la mission qui incombe à un enseignant. Notre pratique quotidienne de notre métier amène un questionnement permanent quant à la progression et l'articulation des situations d'apprentissages et d'évaluations des élèves. Plusieurs années sont souvent nécessaires avant d'assurer à l'enseignant une bonne maîtrise et une bonne compréhension d'un programme. Cette intrication entre les différents champs de compétences d'un enseignant est d'ailleurs rappelée dans la lettre de mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel (*Circulaire n°97-123 du 23/05/1997*).

La liste est non exhaustive, mais retenons les quatre citations suivantes issues de la circulaire :

- « (...) il (l'enseignant) sache situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes. La culture qu'il a acquise, disciplinaire et générale, lui permet de situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance. »
- « il a une connaissance précise des différents niveaux auxquels sa discipline est enseignée et de leur articulation. »
- « Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir mais aussi choisir et mettre en œuvre les démarches pédagogiques liées à ces connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge. »
- « le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en œuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel. »

A la lecture de celles-ci, force est de constater que les TZR qui subissent des affectations dans une autre discipline que celle pour laquelle ils sont formés, sont placés, d'emblée, dans une situation impossible pour respecter la lettre de la mission qui leur est confiée.

Le rectorat, pour atténuer sa responsabilité dans la dégradation des conditions d'étude des élèves, se masque derrière de prétendues ressemblances entre les deux disciplines citées. Il nie ce qui fonde la légitimité d'un enseignant : une haute qualification disciplinaire ainsi qu'une expertise professionnelle, pédagogique et didactique (conditions explicites d'exercice du métier d'enseignant). Comment enseigner efficacement une matière dont on ne connaît pas ce qui peut faire obstacles aux apprentissages ?

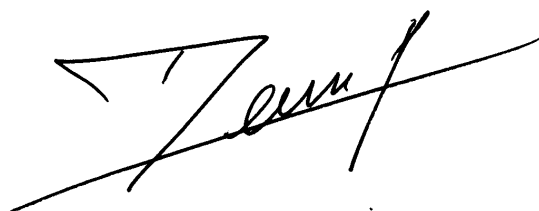
De telles affectations relèvent du non-sens pédagogique. Nous vous demandons de défendre la qualité de l'enseignement, de défendre les collègues contre la logique strictement comptable qui prévaut face à l'insuffisance de l'effectif de professeurs remplaçants de mathématiques dans notre académie.

La section académique du SNES-FSU considère que la qualité de l'enseignement que l'Education Nationale doit à chaque élève, et donc les meilleures conditions possibles pour qu'ils obtiennent une qualification, ne peut passer par l'enseignement des disciplines par des adultes sans formation adéquate !

Nous dénonçons de telles pratiques qui assombrissent encore plus l'avenir du service public de l'Education Nationale.

Nous vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Pour la section académique du SNES-FSU  
Pascal Meunier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Meunier', written over a horizontal line.